

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2025

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	44 455 800
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	
Activités de fonctionnement	8	
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	44 455 800

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	2 806 400
Égout	13	
Traitement des eaux usées	14	
Matières résiduelles	15	2 947 200
Autres	16.1	
Centres d'urgence 9-1-1	17	110 000
Service de la dette	18	2 451 100
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	8 314 700
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	8 314 700
	27	52 770 500

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1	82 000
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2	
Compensations pour les terres publiques	3	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	4	61 900
Cégeps et universités	5	
Écoles primaires et secondaires	6	307 700
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7	
	8	451 600

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	9	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	10	
Taxes d'affaires	11	
	12	

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	13	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	14	
	15	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	451 600

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotations à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxe foncière générale (taux unique)	1		x /100 \$					
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	1 048 726 100 x	0,4841/100 \$	5 076 900				
Sous-catégories résidentielles	3	5 490 607 526 x	0,4531/100 \$	24 876 200				
Immeubles non résidentiels	4	419 147 283 x	1,9831/100 \$	8 312 100				
Immeubles industriels	5	265 472 283 x	1,9845/100 \$	5 268 300				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6	44 768 900 x	1,9364/100 \$	866 900				
Autres	7		x /100 \$					
Immeubles forestiers	8		x /100 \$					
Immeubles agricoles	9	11 451 900 x	0,4841/100 \$	55 400				
Total	10			44 455 800	()	()		44 455 800
Taxes spéciales								
Service de la dette (taux unique)	11		x /100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	12		x /100 \$					
Sous-catégories résidentielles	13		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	14		x /100 \$					
Immeubles industriels	15		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16		x /100 \$					
Autres	17		x /100 \$					
Immeubles forestiers	18		x /100 \$					
Immeubles agricoles	19		x /100 \$					
Total	20				()	()		

Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentielles ou non résidentielles, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Assiète d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21		x /100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	22		x /100 \$					
Sous-catégories résidentielles	23		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	24		x /100 \$					
Immeubles industriels	25		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26		x /100 \$					
Autres	27		x /100 \$					
Immeubles forestiers	28		x /100 \$					
Immeubles agricoles	29		x /100 \$					
Total	30				()	()		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31		x /100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	32		x /100 \$					
Sous-catégories résidentielles	33		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	34		x /100 \$					
Immeubles industriels	35		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36		x /100 \$					
Autres	37		x /100 \$					
Immeubles forestiers	38		x /100 \$					
Immeubles agricoles	39		x /100 \$					
Total	40				()	()		
		Valeur locative imposable						
Taxe d'affaires sur la valeur locative	41		x %		()	()		

Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentielles ou non résidentielles, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels (montant fixe)	Par unité de logement
Eau	1 <u>187,00 \$</u>
Égout	2 <u>\$</u>
Eau et égout	3 <u>\$</u>
Traitement des eaux usées	4 <u>\$</u>
Matières résiduelles	5 <u>291,00 \$</u>

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

<u>Description</u>	<u>Taux</u>	<u>Code</u>	<u>Préciser</u>
Eau Commerces / Industries	6.1 0,6700	7 - autres (préciser)	mètre / cube (avec entente)
Eau Commerces / Industries	6.2 1,1900	7 - autres (préciser)	mètre / cube (sans entente)
Eau Commerces / Industries	6.3 187,0000	4 - tarif fixe (compensation)	
Eau piscine	6.4 50,0000	4 - tarif fixe (compensation)	
Eau multifamiliale	6.5 187,0000	4 - tarif fixe (compensation)	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres	
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1	8 312 100	5 268 300	866 900		55 400
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4					
Autres	5	750 000				
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8	9 062 100	5 268 300	866 900		55 400

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Non audité

		Immeubles forestiers	Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1		5 076 900		24 876 200	44 455 800
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4		2 451 100			2 451 100
Autres	5		5 003 600			5 753 600
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8		12 531 600		24 876 200	52 660 500

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Non audité

OUI NON

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les mesures fiscales suivantes?

a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM

▪ Pour la taxe foncière générale

1

▪ Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV

2

b) Une ou des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle en vertu des articles 244.64.8.1 à 244.64.8.10 LFM

3

▪ Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

Unités d'évaluation appartenant aux immeubles résidentiels d'un logement à l'exception d'un logement détenu en copropriété divise - Taux 0.4455 \$/100 \$ d'évaluation

Unités d'évaluation appartenant aux immeubles résidentiels de trois logements et plus - Taux 0.5229 \$/100 \$ d'évaluation

c) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM

4

▪ Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

d) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et/ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM

5

▪ Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

e) Division du territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale en vertu des articles 244.64.10 à 244.65.26 LFM

6

▪ Pour chaque secteur, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.

f) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM

▪ Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables

7

▪ Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)

8

▪ Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels

9

▪ Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2025 :

10 _____ \$

▪ Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2025 :

11 _____ \$

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

g) Octroi d'un dégrèvement ou application d'une majoration en vertu des articles 253.36 à 253.53 LFM	12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
h) Imposition d'une taxe supplémentaire sur les terrains vagues non desservis dans tout périmètre d'urbanisation en vertu des articles 244.65 à 244.67 LFM	13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total prévu en 2025	14	\$	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour chaque taxe imposée, décrire son assiette d'application et son taux adopté. 			
2. Données requises aux fins du calcul du taux global de taxation			
Taux unique ou taux sectoriel uniformisé			
Taxe foncière générale	15		
Taxes spéciales			
Service de la dette	16		
Activités de fonctionnement	17		
Activités d'investissement	18		
Taux de la catégorie/sous-catégorie résiduelle ou taux de base uniformisé			
Taxe foncière générale	19	0,4841	
Taxes spéciales			
Service de la dette	20		
Activités de fonctionnement	21		
Activités d'investissement	22		
3. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?	23	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 :			
a) une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM	24	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
b) une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM	25	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui, pour chaque taxe imposée, décrire sa catégorie, son assiette d'application et son taux adopté. 			
5. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2025 pour des exploitations agricoles enregistrées?	26	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant.	27	41 100 \$	
6. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	28	\$	
7. Date d'adoption du budget par le conseil	29	2024-12-02	
8. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	30	59 655 000 \$	
9. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	31	6 644 400 \$	
10. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	32	3 178 000 \$	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

11. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget 33 _____ \$

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : Pascale Synnott

Fonction du signataire : Greffière

Date de transmission au Ministère : 2025-05-14

Date et heure de la dernière modification : 2025-05-14 10:10